

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 26 janvier 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 16

Le vingt-six janvier deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Corinne CHARPENAY, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 18/01/2023

Délibération n° 2023-01 Changement du mode d'éclairage de la salle des sports pour un passage en leds : adoption de l'opération, arrêt de modalités de financement et demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le programme de changement du mode d'éclairage de la salle des sports qui vise à passer l'éclairage en leds afin de diminuer les consommations énergétiques de la Commune et réduire les coûts pour la Collectivité.

Il précise que ce programme s'inscrit dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années et visant à limiter les consommations d'énergie et l'impact environnemental de la Collectivité. Ainsi de nouvelles chaudières ont été installées à l'EAJE, à la mairie ou à la salle

des sports. Des travaux sur les menuiseries des écoles, de l'EAJE et de la mairie ont été réalisés en 2021. En 2022, la Collectivité a remplacé les luminaires de l'école maternelle pour passer sur de l'éclairage led moins consommateur d'énergie.

Il est prévu que les travaux soient engagés dès que les services préfectoraux auront rendu leur avis sur la demande de financement qui sera déposée prochainement. Ils devraient être achevés en 2023.

Le plan de financement est envisagé comme suit pour le dossier déposé au titre de la DSIL :

Objet	Montant HT
Travaux	32 933.09
Etude RGE	702 €
Total des dépenses	33 635.09 € HT
DSIL	26 900 €
Autofinancement	6 735.09 €
Total des dépenses	33 635.09 € HT

Le plan de financement est envisagé comme suit pour le dossier déposé au titre de la DETR :

Objet	Montant HT
Travaux	32 933.09
Etude RGE	702 €
Total des dépenses	33 635.09 € HT
DETR	20 100 €
Autofinancement	13 535.09 € HT
Total des dépenses	33 635.09 € HT

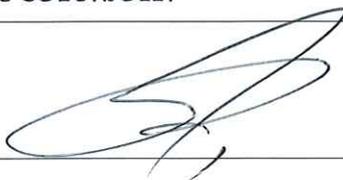
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le projet exposé ainsi que les plans de financement associés

Article 2 : S'engage à inscrire les dépenses précitées au budget à intervenir

Article 3 : Le budget 2023 n'étant pas adopté, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions proposées

A Montanay, le 30 janvier 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 30/01/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2023

Application agréée E-legalite.com

